

## France - Châteaux de la Loire et zoo Beauval

Logement en hôtel 3\*\*\*

du 24 au 29 juin 2024 - 5 jours / 4 nuits

A partir de 899 € / personne

Base 40 personnes



### LES POINTS FORTS :

Découverte du Château de Chambord

Visite des châteaux majeurs

Une journée au zoo de Beauval

Boissons incluses aux repas

#### JOUR 1 : VOTRE VILLE / TOURS

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Valence. Arrêt de détente en cours de voyage et continuation par Clermont-Ferrand. Déjeuner libre sur l'autoroute. Après le repas, poursuite du voyage par Bourges, Vierzon pour arriver aux alentours de Tours en fin de journée. Installation à l'hôtel pour cinq nuits. Dîner et logement.

#### JOUR 2 : CHAMBORD / BLOIS

Après le petit-déjeuner, départ pour la **visite du château de Chambord** connu dans le monde entier pour être le plus vaste des châteaux de la Loire. Les dimensions de ce monument hors du commun sont particulièrement impressionnantes. Visite de cet édifice somptueux, création de François 1<sup>er</sup> devenu l'emblème de la Renaissance française, avec sa riche décoration, à travers l'Europe et le monde. Reprise de l'autocar en direction de Blois. Déjeuner au restaurant. Après-midi, **visite guidée du château de Blois**. Tout au long de votre visite, le château royal de Blois vous livre les secrets de la cour de France. Vous découvrirez les appartements royaux et bien d'autres lieux qui ont marqué l'histoire du château. Après la visite, un peu de temps libre vous sera accordé afin de flâner dans cette agréable ville. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et nuit.

#### JOUR 3 : AMBOISE / CHENONCEAU

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ vers **Amboise, et visite de son château royal**. Haut lieu de l'Histoire de France le château fut le siège de la Cour des Rois Charles VIII et François I<sup>er</sup>. Visite guidée du logis du roi, des tours défensives. Après la visite, route vers Chenonceau. Déjeuner. Après le repas, **visite guidée du merveilleux château de Chenonceau**, « le plus féminin » de tous les châteaux de la Loire. Le château de Chenonceau est un site exceptionnel, par sa conception originale sur le Cher mais aussi par sa destinée : aimé, administré et protégé par des femmes telles Diane de Poitiers et Catherine de Médicis. Dîner et logement à votre hôtel.

#### JOUR 4 : ZOO DE BEAUVAL

Petit-déjeuner et départ pour **une journée inédite au zoo de Beauval**. Ce Zoo-parc présente, avec plus de 10 000 animaux de tous les continents, la plus grande diversité animalière de France. Plongez, pendant toute une journée, dans l'univers de Beauval à la découverte du monde animal ! Partez à la découverte des superbes guépards que vous pourrez admirer depuis une passerelle, observez les loups arctiques au sein d'un vaste plan d'eau et de rivière. Découvrez également le parc aménagé pour les ours bruns où collines et rochers recréent un environnement propice à leur épanouissement. Déjeuner libre. La visite du zoo sera l'occasion de vous rapprocher d'animaux extraordinaires et parfois uniques en France : koalas, kangourous, hippopotames, tigres et lions blancs... N'oubliez pas les deux spectacles « l'Odyssée des Lions de Mer » où les otaries, agiles et joueuses rivalisent d'adresse et d'équilibre, ainsi que « Les maîtres des airs » où plus de 450 oiseaux évoluent au-dessus des spectateurs fascinés ! Retour à l'hôtel après cette journée fantastique. Dîner et nuit.

#### JOUR 5 : USSÉ / AZAY LE RIDEAU

Après-midi, départ vers Ussé et visite avec audio-guide de son château *aux allures féeriques*. **On le surnomme le château de « la Belle au Bois dormant »**. Entre forêt de Chinon et val de l'Indre, le château d'Ussé aurait inspiré Charles Perrault pour son célèbre conte. Déjeuner en cours d'excursion. Puis, un court trajet vous

conduira à Azay-le-Rideau. **Visite audio-guidée du château d'Azay-le-Rideau**, bâti sur une île au milieu de l'Indre. Vous visiterez un joyau de la Renaissance française, édifié sous le règne de François I<sup>er</sup>. Du majestueux parc à l'anglaise, goûtez la magie des façades de pierre ciselée se reflétant dans l'eau. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et logement.

#### JOUR 6 : TOURS / VOTRE VILLE

Petit-déjeuner et départ du Val de Loire en direction de la Provence. L'itinéraire autoroutier est identique à celui emprunté à l'aller. Déjeuner libre. Arrivée à Marseille et sa région en début de soirée.

*INFORMATION : L'ordre des visites pourra être inversé selon les différents jours d'ouverture des châteaux.*

*Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer*

#### LE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme  
L'hébergement en chambre double en hôtel 3\*\*\*  
La pension complète (excepté le déjeuner du jour 4)  
Les boissons au cours des repas  
Les excursions et visites mentionnées au programme  
La visite avec Histopad du Château de Chambord  
Les visites guidées des châteaux de Blois, Amboise, et Chenonceau  
Les visites audio-guidées des châteaux d'Ussé et Azay le Rideau  
Les entrées aux châteaux de Chambord, Blois, Amboise, Chenonceau, Ussé et Azay-le-Rideau  
L'entrée au zoo de Beauval  
**L'assistance / rapatriement**  
**L'assurance annulation (offerte)**  
**L'assurance « Protection Sanitaire » (offerte)**

#### LE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 160 €  
Le déjeuner du jour 4  
Les pourboires  
Les dépenses personnelles



En partenariat avec

Voyages  
SABARDU

**es13**  
L'EXPERT DES LOISIRS  
pour les jeunes de + de 55 ans

NOS DESTINATIONS AUTOCAR

## **CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION**

### **Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME**

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous voyages en autocar comportant au moins une nuit :

**30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation**

**25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours**

**50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours**

**75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours**

**90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ**

**100 % du montant du voyage le jour du départ**

**En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.**

**Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation. En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.**

### **ASSURANCE ANNULATION**

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

### **PRINCIPALES EXCLUSIONS**

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

## CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

## ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **MUTUAIDE** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

## ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE ASSISTANCE ET ANNULATION

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'**Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur MUTUAIDE couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .